L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 22 JUILLET 1892.

OFFICIEL.

Assemblée Générale

—DE—

L'ETAT DE LA LOUISIANE

Session régulière de 1892.

No 48] LOI

Faisant une allocation pour payer le déficit dû pour impressions d'Etat, pour l'année se terminant le 30 juin 1892.

Section 1ère—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la somme de vingt mille dollars, ou telle partie de ce montant qui sera nécessaire, à prendre du fonds général pour l'année se terminant le 30 juin 1892, est allouée pour payer le déficit dû pour les impressions d'Etat, en vertu du contrat conclu avec le Printing Board.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
CHARLES PARLANGE,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé, le 5 juillet 1892.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 49] LOI

Allouant *neuf mille dollars* ($9,000) pour payer les frais de publication des amendements proposés à la Constitution, votés à l'élection générale tenue le 19 avril, 1892.

Section 1ère—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que *neuf mille dollars*, ou telle partie de cette somme qui sera nécessaire, à prendre du fonds général de 1892, sont par le présent alloués pour payer les frais de publication des amendements proposés à la constitution de l'Etat, votés à l'élection générale tenue le 19 avril, 1892.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
CHARLES PARLANGE,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé, le 5 juillet, 1892.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 50] LOI

Pour faire exécuter les contrats de travail et pour pourvoir à une pénalité pour la violation volontaire desdits contrats; pour déclarer délit (misdemeanor) l'acte des personnes, étrangères auxdits contrats, qui s'entremettront avec intention entre les parties contractantes et pour punir ledit délit ou "misdemeanor."

Section 1ère.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que quiconque violera volontairement un contrat de travail sur la foi duquel de l'argent ou des marchandises ont été avancés et sans avoir d'abord offert à la personne de qui ledit argent ou lesdites marchandises ont été obtenus le montant de l'argent ou la valeur des marchandises, sera considéré comme ayant commis un délit [misdemeanor,] et s'il est déclaré coupable, sera condamné à une amende de dix dollars [$10] au moins et de deux cents dollars [$200] au plus. A défaut de paiement de l'amende et des frais, il subira dans la geôle de paroisse un emprisonnement de quatre-vingt-dix [90] jours au plus à la discrétion de la Cour.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que quiconque interviendra sciemment entre les parties contractantes, débauchera, emploiera pour son propre compte, ou détournera un travailleur de ses occupations, ou l'engagera, avant l'expiration de son contrat, à délaisser son patron, ou la place louée, sera censé coupable d'un délit [misdemeanor] et s'il est condamné, sera passible d'une amende de dix [$10] dollars au moins et de deux cents [$200] dollars au plus, pour chaque personne qu'il aura détachée de son travail, et il pourra, en outre, être condamné, dans une action civile, au double des dommages que ledit patron aura pu subir par suite de l'abandon de son employé.

Sec. 3—Il est de plus décrété, etc., Que si une personne quelconque, profitant des dispositions de cette loi, obtient frauduleusement une arrestation, dans le but de détenir illégalement un travailleur ou toute autre personne, elle sera considérée comme ayant commis un délit (misdemeanor), et, si elle est trouvée coupable, sera condamnée à une amende de deux cents cinquante [$250] dollars, au moins et de cinq cents [$500] dollars au plus, à la discrétion de la cour. A défaut du paiement de l'amende et des frais, elle sera emprisonnée pendant trente [30] jours au moins et soixante [60] jours au plus.

Sec. 4—Il est de plus décrété, etc., Que toutes lois ou parties de lois contraires à la présente sont rappelées. Il est bien entendu qu'aucune des pénalités prescrites par cette loi ne sera applicable dans le cas de contrats de travail devant durer plus d'un an.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
CHARLES PARLANGE,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 6 juillet 1892.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 51.] LOI

Pour amender et décréter à nouveau la loi No 96 de l'année 1888, approuvée le 12 juillet 1888, intitulée: "Loi pourvoyant au drainage et à la réclamation de terres marécageuses dans la paroisse Ibérie, etc., etc."

Section 1re—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que dans le but de mettre à exécution les dispositions de cette loi, le Gouverneur est, par les présentes, requis de nommer un Bureau de Commissaires se composant de cinq personnes résidant dans le district de drainage ici créé, qui seront connues sous l'appellation de Commissaires du drainage pour ledit district, et serviront sans compensation de l'Etat. La durée de leur mandat sera de quatre années.

Sec. 2.—Il est, en outre, décrété, etc., Que ledit Bureau de Commissaires est, par les présentes, revêtu de tous les droits et pouvoirs nécessaires pour parfaitement effectuer le drainage de Grand Marais, dans la paroisse Ibérie, et toutes les terres situées à l'ouest de la Nouvelle-Ibérie et du Bayou Têche. La ligne bornant ledit district de drainage s'étendra au-dessus, à l'ouest, de la station Olivier ou du point où commence le Grand Marais; et de la station Olivier dans la direction du sud. La ligne longera le Bayou Têche jusqu'à l'endroit où il rencontre le canal Delahoussaye ou d'Etat; de là il suivra ce canal dans la direction sud-ouest vers la Baie de Cote Blanche ou golfe du Mexique; et autant de ces terres seront réclamées et desséchées que les commissaires croiront possible après un examen complet. Pour dessécher ces terres, ils auront le pouvoir d'y placer des machines et d'y circuler librement, de s'en servir, d'y creuser les canaux nécessaires, d'y construire toutes les lignes, levées, et d'y exécuter tous travaux utiles ou nécessaires pour le drainage du Grand Marais; pourvu que des levées suffisantes soient érigées pour protéger les propriétaires des terres que doivent traverser le ou les canaux.

Sec. 3—Il est, en outre, décrété, etc., Que ledit Bureau de Commissaires aura le droit de construire des ouvrages pour les travaux qui sont urgents en vertu de cette loi, conformément aux plans et spécifications que fera un voyer nommé par le Bureau aux frais du district de drainage, dont le devoir sera immédiatement après le passage de cette loi, de faire faire un examen exact des travaux nécessaires afin que soient suivies les dispositions de cette loi. Il fournira au Bureau des Commissaires des plans et spécifications complètes des travaux urgents pour complètement dessécher ledit Grand Marais et les terres comprises dans lesdites limites. Le Bureau aura le droit d'employer un ou plusieurs voyers.

Sec. 4.—Il est, en outre, décrété, etc., Que ledit Bureau de commissaires aura le droit de procéder, et est, par les présentes, autorisé à dessécher ledit Grand Marais et autres terres ci devant décrites. Il fera dresser un plan désignant avec précision les terres à drainer et les noms de leurs propriétaires, plans qui seront déposés dans le bureau du greffe de la cour de la paroisse Ibérie. Avis sera publié dans un journal paraissant dans ladite paroisse, une fois la semaine, durant quatre semaines successives, annonçant que le Bureau de commissaires procédera au drainage dudit Grand Marais et toutes les terres au sud d'une ligne qui s'étendra de la Station Olivier, côté Sud, le tout tel qu'il est précédemment mentionné; et ledit Bureau de Commissaires s'adressera par pétitions à la Cour de District, en et pour la paroisse Ibérie, Cour devant laquelle due preuve étant établie que publication de l'avis en question a eu lieu, décrétera que chaque portion de la propriété située dans les limites de la terre à dessécher, et toutes propriétés bénéficiant dudit dessèchement, désignées par le plan qu'aura fait faire ledit Bureau de Commissaires, seront sujettes à une première hypothèque ou lien et privilège en faveur dudit Bureau de Commissaires pour telle somme que pourra être assessée la propriété pour sa proportion de taxes imposées pour le drainage. L'intérêt sur ces terres sera de 8 pour cent par an dès le moment où demande en sera faite. Le décret de la Cour de District sera enregistré au bureau de l'enregistreur des hypothèques dans la dite paroisse; et une copie certifiée des titres des susdites terres sera déposée dans ledit bureau. Quant le Greffier de la Cour a ra requis de livrer un certificat d'hypothèque sur toute propriété foncière mentionnée dans ledit plan, tel que l'aura désigné le Bureaux de Commissaires, ce certificat déclarera que ladite propriété est sujette à un lien et première hypothèque en faveur du Bureau de Commissaires de ladite paroisse, pour telles sommes que pourront être assessées les propriétés pour drainage. Lesdits lien et hypothèque auront priorité sur toutes hypothèques, liens et privilèges quels qu'ils soient, conventionnels, légaux ou judiciaires, et pèseront sur la propriété jusqu'à ce que le montant de l'assessement et l'intérêt dessus soient payés intégralement, après que les procédures sus-mentionnées auront été complétées.

Sec. 5.—Il est en outre décrété, etc., Que dans le but de procurer des fonds pour ledit district de drainage, ledit Bureau de Commissaires est autorisé à et a le pouvoir d'émettre des bons pour un montant de vingt mille dollars en telles sommes et dénominations que décidera ledit Bureau, pas moindres que cent dollars chacune. Les dits bons seront payables aux porteurs, et signés par le président du Bureau, officiellement, attestés par la signature du secrétaire et le sceau du Bureau des Commissaires. Chacun aura imprimé au verso ce qui suit: Ce bon, principal et intérêt, garanti par des impôts. Tous ces bons seront dûs dans dix (10) ans, et portant intérêt au taux de huit pour cent par an du jour de leur émission. Le dit intérêt sera attesté par des coupons attachés aux bons et payables annuellement, des fonds perçus en vertu de cette loi.

Sec. 6.—Il est en outre décrété, etc., Que ledit Bureau aura le droit de négocier lesdits bons à un taux d'escompte n'excédant pas dix pour cent. Il aura le droit également de donner ces bons en paiement de travaux exécutés dans ledit district de drainage ou pour ledit district conformément aux stipulations de cette loi, à des conditions et en des sommes qui seront arrêtées avec le constructeur; pourvu que lesdits bons ne soient pas donnés en paiement de travaux exécutés à un taux d'escompte plus élevé que dix pour cent.

Sec. 7.—Il est en outre décrété, etc., Que toutes les fois qu'un dixième des contribuables possédant des terres devant bénéficier du drainage dans ledit district, demandront au Bureau des Commissaires d'imposer une taxe plus élevée pour dessécher les terres ci-devant mentionnées, ou en partie, ledit Bureau des Commissaires ordonnera une élection dans ce but et soumettra la question aux suffrages des contribuables dudit district de drainage dont les propriétés devront bénéficier du drainage et qui auront le droit de voter en vertu des lois de l'Etat. Le taux de l'impôt et les fins en vue seront proclamés; à la condition que la dite élection ait lieu conformément aux lois d'élections générales de l'Etat, en vigueur au moment, et aux bureaux d'élection dudit district, où aura eu lieu la dernière élection, et pas avant vingt jours après la publication officielle de la pétition et de l'ordonnance relative à l'élection, laquelle élection aura lieu de la façon indiquée par la loi pour les annonces judiciaires, c'est-à-dire, dans n'importe quel journal de la paroisse.

Sec. 8.—Il est, en outre, décrété, etc., Que dans le but de procurer des fonds additionnels audit district, ledit Bureau de commissaires est, par les présentes, autorisé à, et a le pouvoir d'imposer une contribution annuelle ou assessement sur des terres, n'excédant pas vingt-cinq sous par acre sur toutes les terres dudit district sujettes à l'impôt pour des fins de drainage. Ladite contribution devant être imposée, perçue et versée dans le Trésor de la même façon et en même temps que l'autre taxe de drainage pourvue dans cette loi.

Sec. 9—Il est, en outre, décrété, etc., Que cette taxe spéciale pourra être levée par ledit Bureau des Commissaires pour effectuer les améliorations de drainage dans la dite paroisse.

Sec. 10—Il est, en outre, décrété, etc., Que cette taxe ne pourra être imposée que quand une majorité des contribuables dans ledit district de drainage, ou possédant des terres dans ledit district auront voté à cet égard. Aucun contribuable foncier ne pourra voter à une de ces élections à moins qu'il n'ait des terres dans le dit district de drainage.

Sec. 11—Il est, en outre, décrété, etc., Que la publication du résultat desdites élections se fera par une annonce de dix jours, immédiatement après; et lesdits commissaires auront le pouvoir d'exiger la perception de toute taxe spéciale qui sera autorisée par ladite élection ou par la loi qui pourvoit à la perception des autres taxes.

Sec. 12.—Il est, en outre, décrété, etc., Que dans le but de se procurer un revenu, ledit Bureau est autorisé de la façon précédemment prévue, à imposer une taxe annuelle telle que le permettra l'article 214 de la constitution sur toute propriété dans ledit district, sujette à la taxe si la levée est ordonnée de la façon précédemment indiquée. L'assesseur de la paroisse Ibérie, immédiatement après, accusera séparément, sur des listes, toutes les propriétés sujettes à l'impôt pour des fins de dessèchement dans ledit district. Et de ces listes, il préparera un rôle de taxes séparé sur des blancs que lui fournira l'Auditeur d'Etat, décrivant pleinement la propriété assessée ainsi qu'il est pourvu dans la loi générale du revenu de l'Etat, une copie de laquelle sera déposée au greffe de la Cour, et une autre entre les mains du shérif de la paroisse.

Sec. 13.—Il est, en outre, décrété, etc., Que dans tous les cas où l'assesseur et les contribuables ne s'accorderont pas quant au fait des terres devant être ou non assessées et assessées en vertu des dispositions de cette loi, il sera du devoir de l'assesseur de réunir deux voisins respectables, l'un devant être choisi par le contribuable; l'autre par l'assesseur, pour les consulter; et, s'il arrivait qu'ils ne s'entendissent pas, ils choisiraient un troisième contribuable dont la décision serait finale; mais appel, d'après la loi, pourrait être interjeté à la cour d'appels par le contribuable ou l'assesseur, si le premier, après avis par écrit de l'assesseur, omettait de choisir un arbitre. L'assesseur pourra alors choisir trois contribuables voisins respectables les plus proches de la propriété taxable pour décider le différend entre le contribuable et l'assesseur. Mais cette décision pourra être portée devant les tribunaux par l'une quelconque des parties. Les dits arbitres seront assermentés par les assesseurs, conformément à la loi, avant de faire acte d'arbitre, et donneront à l'assesseur une liste des propriétés du contribuable en question.

Sec. 14.—Il est en outre, décrété, etc., Que l'assesseur recevra une compensation annuelle pour tous ses services requis en vertu de la loi, de quatre pour cent de la taxe assessée de drainage dans ledit district, compensation que paiera le trésorier de paroisse de la paroisse Ibérie, sur un mandat du Bureau, et à prendre des fonds perçus dans le district pour des objets de drainage.

Sect. 15. Il est, en outre décrété, etc., Que toutes les fois que le Bureau des Commissaires de district lui en donnera l'ordre, le shérif de la paroisse procédera à la perception des taxes imposées sur le tableau fourni dans ce but aux mêmes époques et de la même façon que le prescrit ou peut plus tard le prescrire la loi pour la perception des taxes d'Etat et de paroisse. Il en recevra une compensation au même taux; et toutes les taxes perçues par lui en vertu de cette loi, seront versées dans le Trésor de la paroisse.

Sec. 16.—Il est, en outre, décrété, etc., Qu'il sera pourvu un fonds de réserve pour le paiement de ces bons qui ne sera pas moindre de vingt pour cent du montant desdits bons.

Sec. 17.—Il est, en outre, décrété, etc, Que les Commissaires resteront en place durant le terme de l'Exécutif qui les nommera ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés et aient qualifié; et en cas de vacances, leurs places seront remplies par des nominations du Gouverneur.

Sec. 18.—Il est en outre décrété, etc., Que lesdits Commissaires constitueront un Bureau de Commissaires de Drainage pour la paroisse d'Ibérie, et sont constitués en un corps politique avec pouvoirs d'incorporation. Ils auront l'autorisation de poursuivre en justice et d'être poursuivis sous leur nom de corporation et auront un sceau. Ils pourront exécuter toutes les fins de cette loi. Le domicile de la corporation sera établi en la ville de Jeannerette, paroisse Ibérie, et c'est là que celle-ci sera poursuivie et que se fera le service de toutes assignations au président, en personne ou à son domicile en son absence, où qu'il réside, ainsi que cela se fait dans les cas ordinaires de procès.

Sec. 19—Il est, en outre, décrété, etc, Que le Gouverneur, lorsqu'il nommera les Commissaires, conformément à la loi, fixera l'époque de leur première réunion. Ceux ci s'assembleront et s'organiseront en élisant l'un d'entre eux président et un secrétaire, un des leurs ou un étranger comme ils désireront. Il sera du devoir du Président de présider à toutes les séances, et du secrétaire d'inscrire fidèlement dans un régistre tout ce que fera le Bureau. Les Commissaires auront le pouvoir d'adopter tous les règlements nécessaires qui leur conviendront pour leur gouverne. En l'absence du président, les membres présents désigneront l'un d'entre eux pour occuper la présidence à cette réunion. Une majorité des membres constituera un quorum.

Sec. 20—Il est, en outre, décrété, etc, Que toutes les taxes imposées pour dessécher le Grand Marais, seront déboursées exclusivement pour drainer la terre connue sous l'appellation de Grand Marais et les terres contigues, Canal State ou Delahoussaye. Les dépenses de l'administration générale, les salaires des officiers, les examens et autres frais seront fixés proportionnellement par le Bureau des Commissaires.

Sec. 21—Il est, en outre, décrété, etc, Que les dispositions de cette loi n'affecteront pas les terres possédées par l'Etat; qu'aucune hypothèque, qu'aucun lien ne pèsera sur ces terres de l'Etat; et que celles-ci ne pourront être frappées d'aucun impôt, en vertu de cette loi.

Sec. 22.—Il est, enfin, décrété, etc., Que toutes lois ou parties de lois contraires à celle-ci ou inconsistantes avec elle, sont, par les présentes, abrogées.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
CHARLES PARLANGE,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 5 juillet 1892.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
L. F. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

WEST END.

Ces dernières soirées ont été brillantes au West End, les grandes recettes ont recommencé pour la Compagnie et par conséquent pour tous les établissements en vogue de la fashionable station. L'orchestre, lui, ne fait que s'améliorer et on y note beaucoup plus d'ensemble.

La direction du railroad, voulant fêter le retour du beau temps, a eu l'idée de charger M. Weingart de composer l'un de ces programmes pyrotechniques dont il a si parfaite entente; et aussitôt Ruggieri de se mettre à l'œuvre.

Mais voilà! Les petites misères de la vie humaine ne prennent jamais fin et l'on dirait que le temps veut une fois de plus jouer un vilain tour à la compagnie.

Au moment où nous écrivons ces lignes, il pleut, il pleut, il gargouille que veux-tu! De plus, tout autour de nous, nous avons beau interroger tous les points de l'horizon, pas un qui ne soit chargé de ce gris annonçant des autres pleines là haut; il est à craindre que cette suite de nuages crevant à l'envi ne fasse encore bien longue bouverie au sol.

Espérons cependant que nous verrons vite la fin de cette bourrasque d'eau et que le soleil, opérant tout à l'heure un changement à vue, nous ramènera son splendide décor d'azur et d'or, avec douce brise pour atténuer ses flammes.

Nous le souhaitons car le feu d'artifice annoncé pour ce soir, promet d'être l'une des meilleures compositions de M. Weingart.

Dans le cas où la tourmente de pluie persisterait, M. Weingart saurait tenir sa poudre sèche et ne serait que partie remise.

Quant au programme musical on ne l'a pas négligé non plus; on a voulu qu'il fut digne de la circonstance.

La composition de ce concert d'aujourd'hui est comme suit:

PREMIÈRE PARTIE.—*Dragoons' Call*, Eilenberg; Grande fantaisie sur motifs du *Trouvère*, Verdi; *Chasse March*, Raynaud; *Printania*, mazurka; Sélection de motifs de l'opérette: *Le Cœur et la Main*, Lecocq.

SECONDE PARTIE.—Ouverture de *Guillaume Tell*, Rossini; *Une Folie*, polka de concert, Waldteufel, solo de cornet, exécuté par M. Armand Veazey; *Le Tourbillon*, valse de concert, Toti Mattei; Fantaisie sur *don Pasquale*, Verroust, solo de hautbois, exécuté par M. Doucet; *La Kermesse*, caprice humoristique, Lumbye.

TROISIÈME PARTIE.—Grande sélection de motifs de *Sigurd*, Reyer; Air et Miserere du *Trouvère*, Verdi, duo pour cornet et trombone, exécuté par MM. Armand Veazey et Vic Einhorn; *Over the waves*, valse mexicaine, J. Rosas; *Darkies Jubilee*, chants de nègres, Turner, et pour final Tarara-boum.

On voit que la soirée sera excellemment occupée.

Un fait à noter; la pluie a éclaté hier en véritable orage sur la Nouvelle-Orléans, mais *pas une goutte* n'en est tombée au West End que nous avons visité et dont le concert a obtenu plein succès.

Nous le répétons, le feu d'artifice d'aujourd'hui réserve au public d'aimables surprises.

Entre financiers, à la Bourse:

—Oui, mon cher, j'ai entre les mains une affaire magnifique, et, si Dieu me prête vie......

—Ah! ça, tu empruntes donc à tout le monde!

L'Ex-Gouverneur R. B. Hubbard, du Texas, ministre au Japon, sous l'administration Cleveland, écrit de Tyler, Texas, à la date du 18 août, au sujet de sa mère âgée comme suit: "En 1889 elle prit plusieurs bouteilles de King's Royal Germetuer et en éprouva un incomparable bien." Elle a souffert d'indigestions et de dyspepsie et, si elle n'en fut pas entièrement guérie, elle en fut très sensiblement soulagée.

Le Dr O. P. Stark, d'Alexandria, Lae., a été guéri de l'asthme dont il souffrait depuis sa naissance. Ce paraît étrange, mais c'est vrai, le Germetuer l'a guéri en une semaine.

J. J. Scruggs, de Sidon, Miss., dit: "Notre petite fille, âgée de neuf mois se trouvait très affaiblie par l'été, mais le Royal Germetuer l'a engraissée prodigieusement. Nous croyons que c'est un grand remède.

Je souffrais d'indigestion et mon sang était empoisonné au point de me couvrir la face de taches. J'ai pris deux bouteilles de King's Royal Germetuer et fus guéri de tous mes maux."
THOS. G. HILL.
Nashville, Tenn., 31 Oct. 1891.

Notre remède est recommandé par des milliers de personnes bien connues; et nous nous sentons encouragés à affirmer que le Germetuer guérira radicalement Rhumatisme, Névralgie, Indigestion, Affections des intestins et du foie, Maux de Gorge, Catarrhe, Asthme, Maladie de la vessie et des reins, Maladies communes telles que: Scrofule, Eczema, etc., Paralysie, Epilepsie, Erysipèle, Insomnie et Débilité générale.

Le KING'S ROYAL GERMETUER est en vente dans toutes les pharmacies.
Prix: Un dollar la bouteille.
KING'S ROYAL GERMETUER CO., Atlanta, Ga.

Dr PRICE'S Cream Baking Powder.
En consommation dans des millions de familles. La première de toutes depuis 40 ans

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 22 juillet 1892—Indications: Pour la Louisiane.—Temps généralement beau, vents du sud-est.

Température du 21 juillet 1892.
Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens,
No 143 rue du Canal,
Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	84	26
Midi	88	28
3 P. M.	86	27
6 P. M.	82	25

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS.

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Tony Thiém à Mlle Katie Knor.
Charles Sassalar à Mlle S. Schorn.
Safford A. Smith à Mlle Isabel Stockman.
Lucas O'Brien à Mlle Mamie P. Maquet.
George J. Conlin à Mlle Catherine Scanlan.
William R. Smith à Mlle Harriet Jones.
Samuel J. Lee à Mlle Vallie Arrington.

Naissances.

Mme Edward Bennett, une fille.
Mme Charles Gage, un garçon.
Mme John A. Leonard, une fille.
Mme Daniel W. Madden, une fille.
Mme James Burke, un garçon.

Décès.

Louise Richardson, 24 ans, coin des rues Jeannette et Madison.
Mme Veuve Sarah A. Donaway, 65 ans, 111 rue des Français.
Christian Keller, 49 ans, paroisse Plaquemines.
Viola Delarosa, 3 mois, 197 rue nord Robertson.
Melville Green, 4 ans, 809 rue Josephine.
Mme Veuve Ellen Barry, 50 ans, 75 rue St-Thomas.
Léontina Deeves, 18 ans, 382 rue du Camp.
Roger Villars, 4 mois 180 rue Esplanade.
Catherine F. Sheridan, 4 mois, 417 1/2 rue Gravier.
Elisabeth Hermann, 9 ans, 526 rue Bourgogne.
Mlle Maria L. Granger, 37 ans, 167 rue Ursulines.
Joseph Becker, 83 ans, 34 Avenue Napoléon.
Edward Parker, 52 ans, 267 rue Tchoupitoulas.
Rachel Thomas, 58 ans, 172 rue sud Liberté.
Marie M. A. Foucher, 1 mois, 79 rue Dumaine.
Mme Mary Dervis, 37 ans, 46 Avenue Peet Sque.
Mme Veuve Bridget Tursy, 73 ans, 69 rue Delaronde.
Marie R. Foster, 13 ans, 366 rue nord Derbigny.
G. Williams, 52 ans, 250 rue Dauphine.
Félix O. Raymond, 39 ans, 248 Chemin du Bayou.
Mme Louise Huard, 115 rue Royale.
Rosella Pittman, 25 ans, 336 rue Douane.

Ventes inscrites au bureau de l'annotateur des aliénations:

P. Kaiser à Mme D. Curren, un terrain borné par les rues Philip, Jackson, Rousseau et Tchoupitoulas, $4,625.

Mme J. Yager et al à P. Peters, un terrain borné par les rues Levée, Annonciation, Peniston, et Général Taylor, $350.

J. Frete à J. Rumore, un terrain borné par les rues Claiborne, Ste-Anne, Robertson et Orléans, $1,500.

H. Langhauser à Mutual Building and Homestead Association, deux terrains bornés par les rues Annonciation, Tchoupitoulas, Robert et Soniat, $1,640.

M. Martin à Mme A. Lamothe, un terrain borné par les rues Hôpital, Prieur, Johnson et Quartier, $600.

C. Venus à Miles R. et M. Gaignard, un terrain borné par les rues Milan, Marengo, Camp et Magasin, $1,150.

C. Grille à A. Grille, vingt-six terrains bornés par les rues Caffin, Bons Enfants, Amour et la propriété Howell, $1,250.

P. Lacoste à P. Labasse, un terrain borné par les rues Lizardi, Egana, Remparts et St-Claude, $30.

Le procès Gaines—Les $600,000 ou $700,000 que la ville se trouve être obligée de payer par suite de la perte du procès Gaines, le seront, paraît-il, la semaine prochaine, très probablement mercredi. La ville paiera en espèces et non avec des Bons, comme on s'y attendait tout d'abord.

Deuxième cour de recorder.—Hier matin a été amené devant le recorder de la deuxième cour, un nommé Henry Fotran, arrêté la veille au soir au marché français, pour folie et vagabondage. En entrant dans la salle, il s'est montré violent et a fait tant de bruit qu'on a été obligé de le réintégrer dans sa cellule.

Il en a arraché le parquet, et avec les planches a cherché à défoncer la porte. Le capitaine Donnelly qui était approché pour calmer le malheureux fou, a failli être assommé par lui.

Aidé de deux agents, il a réussi toutefois à le maîtriser et il a été envoyé à la prison de paroisse.

A la Monnaie.—MM. B. F. Butler et H. Hassam, venus de Washington pour faire l'inventaire du contenu de la Monnaie de la Nouvelle-Orléans, viennent de terminer leur travail.

Il y a dans l'édifice situé au pied de la rue Esplanade:

En monnaie d'argent	$9,985,105 70
En monnaie d'or	170,000 00
Or en lingot	1,025,392 82
Argent en lingot	3,884,154 43

Surveillance tardive—Le collecteur de la douane a reçu de Washington une dépêche par laquelle il reçoit l'ordre d'examiner désormais, avant leur départ, tous les navires à destination des ports du Honduras, attendu que les lois de neutralité ont été violées par des navires du port de la Nouvelle Orléans, à bord desquels des armes avaient été chargées.

Chevaux emportés.—A 3 heures 30 P. M., deux chevaux attelés à un buggy se sont emportés, coin Toledano et St-Charles, et avant qu'on ait pu les arrêter, ils ont entraîné le buggy contre un poteau télégraphique. La voiture a été endommagée pour $30. Le conducteur n'a pas été blessé.

Noyé.—On a trouvé hier matin sur le quai la pipe d'un nommé Richard Johnson, un nègre de 46 ans qui avait l'habitude de pêcher la nuit au pied de la rue Général Taylor. On pense qu'il est tombé dans le fleuve et s'est noyé, attendu qu'on l'a vainement cherché hier.

Chute—Hier soir, à 5 heures, un enfant de 6 ans, nommé Samuel Daley, qui jouait sur le toit d'un hangar, dans la cour de ses parents, No 1569 rue Tchoupitoulas, est tombé et s'est cassé le bras gauche.

Il a été transporté à l'Hôpital de Charité dans une voiture d'ambulance.

Autre chute.—A 11:30 heures du matin, les étudiants ont été appelés au magasin de cafés de M. W. F. England, No 215 rue Sud Remparts, pour donner leurs soins à Jerry C. Peppers un mécanicien qui était tombé d'une échelle, en nettoyant une machine, et s'était enfoncé une côte. Le blessé qui habite Gretna a été transporté chez lui.

Le feu.—Vers 1 heure du matin, la maison située au coin des rues Dryades et Dufossat, appartenant à M. D. S. Downing et occupée par M. J. P. Exnicios et M. Lamberton, a été détruite par un incendie.

L'immeuble est assuré pour $2,000 à la compagnie Southern.

Le mobilier de M. Exnicios qui a été complètement détruit, est assuré $1,000 à la Compagnie Crescent.

L'alarme a été donnée à la boîte No 31, par le gardien de nuit Ross.

—Hier matin à 4 h. 20, un incendie s'est déclaré dans la fabrique de térébenthine de M. R. M. Arms, encoignure Press et Robertson.

L'immeuble, les machines, 300 barils de résine et une quantité de térébenthine, le tout appartenant à M. Arms, a été détruit. Pertes environ $5,000 couvertes par une assurance à la compagnie Liverpool, London & Globe.

L'alarme a été donnée à la boîte No 414, par F. Fricker, gardien de nuit de la station des chars de la rue Claiborne.

L'état de Mlle Bouby.—Le fait que Mlle Bouby a supporté hier l'opération de l'extraction de la balle qui l'a si malheureusement atteinte, vendredi dernier, est par lui-même une bonne nouvelle, vu que les médecins attendaient pour pratiquer cette opération qu'un mieux sensible se manifestât chez la blessée.

C'est donc dans des circonstances très favorables qu'elle a été tentée et elle a pleinement réussi.

La complète guérison de Mlle Bouby n'est plus maintenant qu'une question de temps et les médecins sont d'avis qu'elle sera rapide.

Grand Incendie à Alger.

Hier matin à 3 heures, le plus grand incendie qu'aient jamais vu dans leur petite ville les habitants d'Alger a pris rue Villeré et se propageant avec une grande rapidité, grâce à l'insuffisance des secours au premier moment. Il a détruit 29 immeubles et causé $37,000 de dégâts.

Les immeubles suivants ont été complètement détruits:

Le No 14 de la rue Villeré, appartenant à M. Wm Lawrence et évalué $800. Assuré à l'agence Herbert.

No 12 rue Villeré, appartenant à M. Randolph, évalué $1,000.

No 16 rue Villeré, appartenant à Wm Thompson et occupé par lui.

L'immeuble, qui est évalué $2,000, est assuré pour $1,000 à l'agence Woods.

Le mobilier de M. Thompson est assuré $400 à la même compagnie.

Le No 18 de la rue Villeré, occupé par M. Duvic, quincailler, évalué $1,800 et assuré à l'agence Woods pour $1,000.

Le stock de M. Duvic est assuré $2,000.

Le No 20 de la même rue, appartenant à Frank Duvic et occupé par un forgeron nommé A. Kraus. Pertes $2,500.

Le stock de M. Kraus est assuré $500 à la compagnie Germania.

L'immeuble situé au coin des rues Villeré et Séguin, appartenant à Frank Duvic et occupé par Jos. Ramos. Pertes $1,000.

Le No 9 de la rue Séguin, appartenant au même et occupé par des gens de couleur. Pertes $500.

Le No 7 rue Séguin, appartenant à Mme Loudon et occupé par Mme Bernard. L'immeuble était évalué $300.

No 5 rue Séguin, appartenant à la même. Pertes, $250.

No 3 rue Séguin, appartenant à la même et occupé par des gens de couleur. La maison était évaluée $300.

No 11 rue Séguin, appartenant à la même et occupé par Mary Clark et D. Antoine, couleur. Pertes, $300.

No 1 de la même rue, appartenant à la même personne et évalué $1,200, était occupé par M. Peppe.

No 5 rue Patterson, appartenant à Jos. Ramos et occupé par J. Williams, évalué $250.

No 3 rue Patterson appartenant à H. Hosmin et occupé par James Rone fabricant de bâteaux. Le stock de ce dernier était évalué $1,200.

No 1 rue Patterson occupé par Richard Cogan fabricant de bâteaux et évalué $2,000.

Deux bateaux qui se trouvaient dans les hangars de constructions et étaient évalués $700, ont été détruits.

Florence, le yacht de Larry O'Donnell, qui était presque fini, a été très fortement endommagé. Il était évalué environ $2,500.

Le No 10 de la rue Villeré, appartenant à la succession Randolph, et occupé par J. B. Donner, a reçu $300 de dommages.

Le No 17 de la rue Villeré, appartenant aux mêmes et évalué $900.

Le No 19 de la même rue, appartenant à J. F. Krohn et occupé par lui. L'immeuble est assuré $1200 à la compagnie d'assurances Metairie. Il était évalué $1800.

Le No 21 de la même rue évalué $1000 et appartenant à M. J. Armon. Il était occupé par M. Green, un coiffeur, qui perd pour $500 de mobilier.

Le No 23 de la rue Villeré, évalué $1,600, occupé par M. P. Hartmett, quincailler, et lui appartenant. Le stock est assuré $3,000 à la compagnie des Pompiers.

Le cottage double, situé au coin des rues Séguin et Villeré, appartenant à D. Frolicher, sellier, et lui appartenant. L'immeuble et le stock, évalués $2,400, sont assurés $1,400 à la compagnie des Marchands.

L'étable de M. Félix Barne située rue Séguin près Patterson, qui était évaluée $850 et contenait pour $1,500 de fourrage.

L'immeuble situé rue Patterson près Séguin, appartenant à la compagnie de lumière électrique Louisiana et évalué $600.

Le No 23 de la rue Séguin, occupé par P. Hield & W. Hoffman et appartenant à John Pajol, a été endommagé pour $400.

L'établissement de M. Guillaud, entrepreneur de pompes funèbres a été endommagé pour $150.

La résidence de Mme Schory, située rue Patterson près Séguin a reçu $50 de dommages. Assurance de $500 à la Compagnie Germania.

Le toit du poste de police d'Alger a été endommagé pour environ $100, par des étincelles.

John Bablo, capitaine de la compagnie d'échelles No 6, a été grièvement blessé à l'œil droit par un tuyau de pompe.

Quand on a informé le chef O'Connor des proportions que prenait l'incendie, il a de suite fait donner une alarme à la boîte No 72 et s'est rendu à Alger avec deux extincteurs chimiques, deux voitures de tuyaux et les pompes Nos 6 et 7.

Ce n'est que grâce à ces efforts et à ses ordres intelligents, que le feu n'a pas pris de proportions plus considérables.

Le total des dégâts est de $37,600, et celui des assurances de $11,200.

Il y a eu 29 immeubles consumés.

Abus de confiance.—Les détectives Flood et Littleton ont arrêté hier soir et écroué au poste du premier précinct, un nommé Henry Frohlick, accusé d'abus de confiance par M. O. P. Rabouin, demeurant au No 396 de la rue Ste-Anne.

Il y a environ 3 semaines, Frohlick fit la connaissance de M. Rabouin, et lui ayant demandé à voir sa montre, lui proposa de l'échanger contre la sienne plus d'une somme de $10.

M. Rabouin accepta avec empressement, mais il y a quelques jours il découvrit que la prétendue montre en or était simplement plaquée.

Il porta plainte au chef de police et les détectives Flood et Littleton se mirent à la recherche de l'escroc. M. Rabouin qui de son côté, recherchait le voleur, le rencontrait hier soir et immédiatement téléphona aux détectives qui l'appréhendèrent au coin des rues Canal et St-Charles.

En le fouillant au poste du 1er précinct, on a retrouvé sur lui quatre montres en doublé semblables à celle qu'il avait fait accepter à M. Rabouin en échange de la sienne.

Brulée.—A 10 heures 30 du matin, on a envoyé à l'hôpital dans une voiture d'ambulance, une nommée Eliza Hogan, demeurant au No 198 de la rue Girod, qui souffrait de graves brûlures au côté gauche du corps.

Blessé.—A 11:30 heures du matin, un garçon de 15 ans, nommé Frank Schmidt, qui travaillait à la fabrique de meubles Louisiana, rue Water, près Dufossat, a été grièvement blessé à la figure par un éclat de bois lancé par une scie mécanique. Le blessé a reçu les soins des étudiants et a été transporté chez lui rue Laurel No 714.

Un nouvel hôtel.—M. J. S. Gonzales a été envoyé à la Nouvelle-Orléans par plusieurs capitalistes de New York, avec mission de choisir l'emplacement d'un vaste hôtel.

M. Gonzales est d'avis que la construction de cet hôtel est indispensable, bien que les tentatives faites jusqu'ici pour le construire aient échoué. Il regarde comme très favorablement situé l'îlet borné par Gravier, Magasin et les allées Natchez et Arcade.

Menus faits.—M. Oteri a reçu hier un télégramme lui annonçant que le *Professor Morse*, échoué sur des récifs, a été remis à flot et qu'il n'a subi que de légères avaries.

—A 6 h. P. M., la fille de M. E. F. Tue, âgée de 7 ans, est tombée d'un grenier à foin, coin Murat et Canal, et s'est blessée au côté droit et à la jambe gauche. Elle a reçu les soins d'un docteur.

—Un commencement d'incendie causé par l'explosion d'une lampe à pétrole, a légèrement endommagé la résidence de M. H. Day, située au coin des rues Olivia et Alix, à Alger.

—A 6:45 heures A. M. Chas. Gilbert âgé de 25 ans, habitant rue Nord Derbigny No 108, et employé comme gardien de nuit à la brasserie Jackson, a été pris d'une attaque de nerfs et on a dû le transporter chez lui.

—A 4 heures P. M., une mule appartenant à la Rosetta Gravel Co., qui traînait un wagon plat, au pied de la rue St-Jacques, est tombée sous les roues et a été si gravement blessée, qu'il a fallu l'abattre.

DEPECHES TÉLÉGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

Complot Anarchiste pour faire sauter la Bourse a été découvert.

Paris, 21 juillet—Aujourd'hui le *Figaro* écrit que la police a découvert un complot anarchiste pour faire sauter la Bourse et autres édifices publics.

La même feuille ajoute, que deux des conspirateurs ont été arrêtés.

Le Conseil municipal de Paris.

Paris, 21 juillet—Le Conseil municipal de Paris a approuvé le vote proposé de 200,000 francs pour payer les dépenses de la représentation de Paris au World's Fair de Chicago.

Rente française.—Banque de France.

Paris, 21 juillet—Le trois pour cent est coté à 98 francs 35 centimes.

L'état hebdomadaire de la Banque de France indique une augmentation de 85,000,000 francs en or et de 375,000 francs en argent.

Les ravages par le choléra en Russie

St-Pétersbourg, 20 juillet—Les rapports officiels relatifs au choléra sont publiés:

18 juillet—Astrakan, 195; 132 décès; Saratoff, 100 cas; Tsaritsin, 77 cas; Samara, 85 cas, 36 décès; Kazan, 6 cas, 2 décès; Baku, 22 cas, 13 décès.

17 juillet—Rostoff, 64 cas, 14 décès.

14 au 17 juillet—Simbirsk, 16 nouveaux cas, 6 décès.

St-Pétersbourg, 21 juillet—On annonce officiellement, que le choléra a éclaté à Koobano, sur les côtes est de la mer d'Azof et de la mer Noire.

Six décès par la maladie y ont été constatés.

La Russie accusée d'agir contre le Prince Ferdinand, de Bulgarie.

Londres, 21 juillet—Le correspondant du *Standard* à Sofia, écrit: "Le *Svoboda*, organe du gouvernement bulgare, publie une communication de la légation russe à Bucharest au bureau des affaires étrangères de la Russie, qui démontre que chaque mouvement fait contre le prince Ferdinand, de Bulgarie, est dirigé, payé et instigué par la Russie."

Le choléra en Autriche.

Vienne, 21 juillet—Vingt-un cas de choléra ont été constatés à Vramis, Servie, et cinq des patients en sont morts.

Naufrage.

Londres, 21 juillet—La goëlette *Argo* a fait naufrage hier à la hauteur de Douglas, Ile-de-Man. Trois hommes d'équipage se sont noyés.

Emeute à New Tipperary.

Londres, 21 juillet—Il y a eu des émeutes hier soir à New Tipperary, Irlande, dues à un conflit entre les partisans de Redmond et McCarthy.

Il y a eu des voies de fait, et un grand nombre de personnes ont été blessées de part et d'autres.

Plusieurs maisons ont été démolies.

La visite de l'émir de Bokhara à St-Pétersbourg est ajournée.

Londres, 21 juillet — Le correspondant du *London Times* à St-Pétersbourg écrit: La visite de l'émir de Bokhara à St-Pétersbourg a été ajournée, parce que l'on craint que celui-ci n'importe le choléra parmi sa suite, et qu'il ne tombe malade en Russie, ce qui porterait l'épouvante parmi ses sujets.

Des lettres privées disent que le choléra fait des ravages tout le long de la ligne du chemin de fer Transcaspien.

Voyageur hardi.

Atlantic City, N. J., 21 juillet—Le capitaine W. E. Andrews est parti hier après midi à 5 heures pour son périlleux voyage à travers l'océan Atlantique dans un bâteau à voiles de 16 pieds, sous des circonstances favorables.

Banquet d'adieu aux Arionites.

Vienne, 21 juillet—Un banquet d'adieu a été offert hier soir aux Arionites au "Ton Halle" dans le Prater. Un bâton en or de conducteur a été présenté à M. Vanderstrucken.

Aujourd'hui les Arionites partiront pour Munich.

Vendredi ils visiteront le célèbre monument Germania, dans le Niederwald, et M. Katzenmeyer prononcera un discours à cette occasion.

Candidat au Congrès.

Duluth, Minn., 21 juillet—La convention républicaine du Sixième district a nommé le juge D. E. Starle, de St Cloud, candidat au Congrès.

Lettre de loyalistes Leinster.

Londres, 21 juillet—Ce matin, le *Times* publie dans ses colonnes une lettre de loyalistes Leinster, ayant pour titre "Davitt et ses amis."

Cette lettre renferme un télégramme de félicitations de Chicago, signé par MM. Dorney, Sullivan et Corkery.

L'auteur de la dite lettre ajoute, que Downey est un prêtre qui a été, et est toujours peut-être, un membre énergique du Clan-na-Gael.

"Sullivan, dit-il, était à la tête de cet affreux complot et assassinat qui consistait à faire sauter nos édifices publics, et Corkery est aussi un membre marquant de l'ordre.

"Ce n'est pas étonnant par conséquent, que les chefs dynamiteurs félicitent leur ancien collègue en trahison sur son élection.

"Ainsi que l'annonce leurs circulaires, ils désirent voir un gouvernement d'Irlande entre les mains de leurs amis et frères."

La saisie par le Portugal du chemin de fer de la Baie Delagoa dans l'Afrique Orientale.

Berne, 21 juillet—Les arbitres nommés pour diriger et décider les réclamations demandées à cause de la saisie par le Portugal du chemin de fer de la baie Delagoa dans l'Afrique Orientale, ont fixé vendredi dernier comme la date pour entendre les arguments, mais ils ont ajourné ceux-ci presqu'à la fin de novembre, à cause de la maladie de l'avocat du Portugal, dont la défense a maintenant été confiée à l'avocat Sahli de cette ville.

Le secrétaire de l'Intérieur Matthews.

Londres, 21 juillet—En réponse à des demandes réceidivées, le secrétaire de l'Intérieur Matthews, a écrit une lettre refusant de permettre que des visites soient faites au Dr Gallagher et autres prisonniers irlandais-américains.

Les membres irlandais de la Chambre des Communes avaient l'intention de demander à M. Matthews, lorsque le Parlement s'assemblerait de nouveau, un rapport indiquant le nombre de demandes faites pour permis pour visiter les dits prisonniers, le nombre de visites accordées et les raisons pour lesquelles des visites ont été refusées.

Le ministre des finances Vishnegradsky.

Berlin, 21 juillet—La *Gazette de Cologne* dit: Le retour à St-Pétersbourg de M. Vishnegradsky, ministre des finances, russe, est dû à ce que celui-ci est en faveur de tenir une foire à Nijt-Novgori, tandis que le Czar est fortement opposé à cette idée.

La même feuille ajoute que M. Vishnegradsky résignera le portefeuille des finances à cause de son mauvais état de santé, et qu'il sera nommé au département économique du conseil de l'empire.

La Société agricole de Northampton.

Londres, 21 juillet—Le comte Spencer, président à une assemblée de la Société agricole de Northampton, a soulevé une tempête de protestations lorsqu'il a dit que l'agriculteur dans la Grande-Bretagne était dans un état plus florissant qu'elle ne l'a été depuis nombre d'années.

M. Howard, de Bedford, a répondu pour les juges et a été applaudi lorsqu'il a déclaré, qu'avec ses cinquante années d'expérience en agriculture, il ne souvient pas que la situation des fermiers ait été plus pitoyable qu'en ce moment.

Mesures préventives adoptées contre le choléra en Roumanie.

Bucharest, 21 juillet—Le gouvernement roumain a ordonné une quarantaine de cinq jours sur la frontière russe, pour empêcher l'introduction du choléra. On peut même dire que toute la frontière est fermée au trafic avec la Russie excepté à une station, et tous les ports sont fermés pour les navires arrivant des ports russes sur le Danube.

Le choléra dans les faubourgs de Londres.

Londres, 21 juillet—Une dépêche de Paris au *Lancet* dit que le choléra dans les faubourgs de cette ville est stationnaire, et ne paraît pas avoir une tendance à s'étendre aux fortifications.

Officiellement la maladie qui sévit dans les dits faubourgs est appelée "cholériforme épidémique."

Elle se développe si lentement qu'on a le temps de se préparer à la combattre.

La maladie ne semble pas être stationnaire dans l'intérieur de la ville.

Le gouvernement russe.

St-Pétersbourg, 21 juillet—On pense que le gouvernement russe autorisera le 1er août l'exportation du seigle et du son.

M. Gladstone.

Londres, 21 juillet—M. Gladstone est en conférence avec les chefs du parti anti-parnellite pour essayer d'obtenir l'assurance absolue, que le parti l'appuiera de tout son vote dans une attaque contre le gouvernement par un amendement de "non confiance."

Les négociations se prolongeront probablement jusqu'à ce que l'affaire soit soumise à une assemblée plénière du parti après que le Parlement se sera assemblé. En retour de ce vote solide, une section des anti-parnellites veulent une assurance écrite de M. Gladstone relativement à l'époque de l'introduction du bill home rule, avec quelques modifications satisfaisantes aux idées irlandaises.

WASHINGTON.

Le nouveau ministre en Russie.

Washington, D. C., 21 juillet—Le président enverra cette après-midi au sénat la nomination de M. Andrew D. White comme ministre en Russie.

Nominations présidentielles.

Washington, D. C., 21 juillet—Le Président a envoyé aujourd'hui au Sénat les nominations suivantes:

Andrew D. White, de New York, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Etats-Unis en Russie.

A. Louden Snowden, de la Pennsylvanie, actuellement Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Etats Unis en Grèce, Roumanie, Servie, est nommé Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en Espagne.

M Truxton Beale, de la Californie, [actuellement ministre résident et consul-général des Etats-Unis en Perse], est nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en Grèce, Roumanie et Servie.

Les consuls des Etats-Unis suivants ont été nommés: M. John Barnes, de l'Illinois, à Chemnitz; M. Darby A Brush, de South Dakota, à Messine; M. Cyrus W. Field, de New York, à Brunswick; M Charles August Vortvilde, de l'Ohio, à Horgen.

CONGRÈS.

Chambre.

Washington, D. C., 21 juillet—La Chambre a adopté le bill pour faire respecter les relations commerciales réciproques entre les Etats-Unis et le Canada.

Sénat.

Washington, D. C., 21 juillet—Le Anti-Option bill a été débattu aujourd'hui au Sénat, puis a été ajourné à demain sans résultat final.

Des discours ont été prononcés par M. Daniel qui a continué et conclu l'argument qu'il avait commencé hier, et par M. White, de la Louisiane, qui n'avait pas encore terminé son discours lorsque les débats ont été ajournés à demain. Une grande partie du discours de M. Daniel était dirigé contre la clause imposant une taxe de 10 pour cent sur la circulation des banques d'Etat.

Le discours de M. White a été un argument énergique contre le bill qui est, a-t-il dit, une usurpation des droits d'Etat, nuisible aux intérêts des producteurs du pays, et une intervention injustifiable, dans le commerce légitime des Chambres de Commerce et des Boards of Trade, où les acheteurs et les vendeurs sont sur un pied d'égalité, ayant également accès aux informations obtenues dans le monde entier, et où la partie est égale et équitable et est un encouragement aux "bucket shops."

La résolution conjointe de la chambre d'envoyer du bureau de patentes au World's Fair des modèles et dessins d'inventions faits par les femmes et de demander à la reine régente d'Espagne, au gouvernement municipal de Gênes et autres de prêter des objets, livres, documents et autres reliques de Christophe Colomb, a été adoptée.

La résolution conjointe de la chambre pour appuyer le grand sceau des Etats-Unis à certains documents, faisant voir l'administration et les administrateurs du gouvernement des Etats-Unis, au commencement du 400e anniversaire de la découverte de l'Amérique, a été présentée au sénat et adoptée.

La résolution conjointe du Sénat requérant le secrétaire du Sénat d'apposer le sceau du Sénat aux mêmes documents, a été adoptée aussi.

M. Carey, du comité des Territoires, a rapporté le bill de la Chambre, relativement à l'admission du Nouveau Mexique comme état, et a dit qu'il n'appellerait le bill qu'à la prochaine session.

Protestation contre le bill de banqueroute Torrey.

Washington, D. C., 21 juillet—MM. Buchanan, de la Virginie; Culberson, du Texas; Bynum, de Texas et Goodnight, du Kentucky, quatre des membres les plus forts du comité judiciaire, ont présenté un rapport contenant aujourd'hui à la Chambre, protestant contre l'adoption du bill de banqueroute Torrey.

La minorité s'oppose à toute loi nationale de banqueroute.

Parti révolutionnaire cubain aux Etats-Unis, à la Jamaïque et au Mexique pour l'indépendance de Cube.

New York, 21 juillet—Le journal *Herald* dit que dans l'attente d'une autre révolution à Cube, le parti révolutionnaire cubain a été formé aux Etats Unis, à la Jamaïque et au Mexique. Les membres du parti déclarent qu'ils veulent la liberté pour tous les habitants de l'île—Espagnols et Cubains, nègres et blancs. Ils ne se proposent pas d'envahir Cube avant que le mouvement indépendant dans ce pays soit bien dessiné et ils demandent aux habitants d'appuyer la guerre.

Ils n'ont pas l'intention d'envoyer une expédition sans avoir au préalablement une entente complète avec les vétérans de la dernière révolution et la population sur l'île.

Ils comptent sur la sympathie de l'Amérique-Espagnole et sur les habitants de ces pays qui aiment la liberté.

Ils croient que Porto Rico se soulèvera en même temps.

On travaille sur l'île en faveur de ce mouvement révolutionnaire, et il serait injuste d'exposer la vie des révolutionnaires en ce moment. Les clubs cubains accumulent des fonds, sans lesquels la guerre est impossible, et ils travaillent secrètement à combiner tous les éléments pour un effort final.

A Key West, où il y a 15,000 Cubains, il y a quarante clubs composés d'hommes riches et pauvres, de jeunes gens et autres et de femmes.

A New York il y a huit clubs, à la Jamaïque cinq et à Philadelphie deux.

A Boston, Jacksonville, Chicago, Atlanta, Ocala et la Nouvelle-Orléans il y en a aussi. Tous ces clubs accumulent des fonds, des armes et enrôlent des hommes. Récemment, les chefs ont inspecté les diverses organisations.

M. Jose Marti, le président de celle-ci vient d'arriver à Tampa.

Le trésorier du parti est M. Benjamin Guerra, un riche fabricant de cigares. Tout jeune encore il a commencé à travailler pour l'indépendance de Cube, et il est le vice-président du plus ancien club en cette ville: "Los Independentes," (les Indépendants)

Quand le signal sera donné les cubains y répondront ici.

Candidats démocrates au Congrès.

Beeville, Texas, 21 juillet—Le onzième district congressionnel a choisi W. H. Crain comme candidat au Congrès.

Ce sera son cinquième terme.

Kansas City, 21 juillet—Les démocrates du sixième district du Kansas, assemblés en convention hier, à Herington, Kansas, a choisi M. S. D. Coots comme candidat au Congrès.

L'ex-Président Cleveland.

New York, 21 juillet—M. Grover Cleveland a reçu la visite aujourd'hui du lieutenant-gouverneur Sheehan, de plusieurs membres du comité national démocratique parmi lesquels était William F. Harrity, de la Pennsylvanie.

Accident de chemin de fer.

Tweed, Ont., 21 juillet—Une collision a eu lieu ce matin sur la ligne du chemin de fer de la Baie de Quinte, près de Brineville.

L'ingénieur, le chauffeur et plusieurs autres personnes ont été tués.

Le gouverneur Eagle.

Little Rock, Ark., 21 juillet—Le gouverneur Eagle a désigné le 12 août comme date de l'exécution de James Dehaes, le meurtrier du comté de St-Francis.

M. Wm F. Harrity.

New York, 21 juillet—M. Wm F. Harrity, de la Pennsylvanie, a été nommé cette après midi chairman du comité national démocratique.

Lord Stanley.

Ottawa, Ont., 21 juillet—Une enquête a été instituée au sujet de la rumeur relative à la démission de Lord Stanley comme gouverneur-général, et d'après informations reçues celui-ci ne s'est pas démis de ses fonctions.

Mme Harrison est mieux.

Loon Lake House, N. Y., 21 juillet—L'état de santé de Mme Harrison s'améliore chaque jour.

Mort du professeur Bedford.

Littleton, N. H., 21 juillet—Le professeur P. W. Bedford, de New York, rédacteur du *Pharmaceutical Record*, qui a été frappé d'une attaque de paralysie, pendant qu'il assistait à l'assemblée de l'Association Pharmaceutique au Profile House, est mort hier.

Millionnaire en naissant.

Newport, R. I., 21 juillet—Mme J. Hooker Hamersly a mis hier au monde un fils qui, s'il vit, deviendra le successeur des millions dont la duchesse de Marlborough jouit des revenus en ce moment.

Par un testament le 18 mai 1883, Louis C. Hamersly, premier mari de la duchesse, a laissé les revenus de sa fortune à sa femme sa vie durante, et le principal devant aller, à la mort de celle ci, aux enfants mâles de son cousin J. Hooker Hamersly.

Si celui-ci continue à rester célibataire ainsi qu'il était alors, ou s'il se marie et meurt sans enfants mâles, alors toute la fortune devra être divisée parmi des institutions charitables, qui seront désignées par la veuve du testateur, la duchesse de Marlborough actuelle. Sous cette clause du testament de Louis C. Hamersly, sa fortune, évaluée à $7,000,000, appartiendra éventuellement à l'enfant né hier.

M. Grover Cleveland.

Sorrento, Maine, 21 juillet—A moins que quelque chose relative à la politique l'en empêche, M. Grover Cleveland, sa femme et quelques amis partiront de Boston le 4 août pour Mount Desert Gerry, où ils s'embarqueront à bord du steamer *Seneca* et viendront ici où ils seront les hôtes du président Frank Jones, du Boston and Maine R. R.

Ils auront à leur disposition le wagon palais spécial de celui ci. L'ex-président Cleveland a accepté l'invitation et déjà un programme a été arrêté pendant le séjour de ce dernier en cette ville.

Quand M. Jones était membre du Congrès, il fit la connaissance de M. Cleveland, et quand celui-ci arriva à la présidence, ils devinrent amis.

A cette époque M. Cleveland avait promis de visiter cet endroit, mais une session du Congrès qui a duré tout l'été l'en a empêché.

Plus tard, il se préparait à rendre visite à M. et Mme Daniel Lamont, à Sorrento, mais un procès qu'il avait à plaider l'a obligé d'ajourner encore sa visite.

L'ex-président et sa femme occuperont la résidence d'été de M. Jones, une des plus belles sur la côte. Ils auront comme voisins M. Lincoln, un gendre de M Jones; J. W. Weeks de la maison de Hornblower & Weeks, de Boston et de New York.

Nouvelles mexicaines.—Le Président Diaz.

Mexico, via Galveston, 21 juillet—Le nouveau terme d'office du Président Diaz, qui commence en décembre, sera, selon toutes probabilités, caractérisé par d'importantes réformes fiscales, incluant des économies dans l'administration, la diminution de toutes les dépenses qui ne sont pas absolument nécessaires et aussi la réduction des droits de douane, spécialement sur le matériel brut, l'objet étant d'encourager l'importation de marchandises les plus en demande.

Le général Sir John Ross—Le récent incendie à St-John.

Halifax, N. Ecosse, 21 juillet—Le général Sir John Ross a reçu hier un câblegramme des autorités impériales, le requérant d'envoyer une compagnie d'ingénieurs royaux à St-John, Terre-Neuve. Ceux-ci sont envoyés là pour faire sauter des murs, qui sont en danger ou difficiles à enlever par les moyens ordinaires. Le nombre de personnes sans gîte par suite du récent incendie est de 9,000.

Le ministre des Etats-Unis dans l'Ecuador.

New York, 21 juillet—M. Howland E. Mahany, Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à l'Ecuador, est arrivé hier en cette ville à bord du steamer *City of Para*, de la malle du Pacifique, ayant obtenu un congé de soixante jours.

M. Mahany a été nommé à son poste actuel en février dernier, et est parti immédiatement pour l'Equador.

A Colon, il a été complètement abattu par la chaleur intense qu'il faisait et était très faible lorsqu'il est arrivé dans l'Ecuador.

Pour atteindre Quito, la capitale, il lui a fallu voyager pendant neuf jours à dos de mulet, ce qui l'avait entièrement épuisé.

Il fut si souffrant après que le bruit de sa mort avait couru. Il est un peu mieux maintenant, mais néanmoins son état inspire de l'anxiété à ses amis.

M. Mahany quoique souffrant a entièrement réussi dans sa mission dans l'Ecuador.

M. Mahany a refusé de dire sa mission dans ce pays, mais il a dit qu'il avait des informations qui seront très satisfaisantes au département d'Etat quand il ira à Washington.

Arrestation de grévistes à Homestead.

Pittsburg, Pa., 21 juillet — Hugh O'Donnell et six autres des grévistes de Homestead contre qui des mandats d'arrestations ont été lancés, sont arrivés ce matin en cette ville et se sont rendus.

Ils ont été traduits devant l'alderman McMasters et renvoyés en prison en attendant l'interrogatoire.

Leurs avocats ont demandé de mettre leurs clients sous caution.

L'affaire Louis Napoléon Ansent.

Chicago, 21 juillet—Aujourd'hui le juge Gresham a lancé un writ d'habeas corpus dans l'affaire de Louis Napoléon Ansent, français et ex-membre du Stock Exchange de Paris, qui est détenu par le commissaire des Etats-Unis Horne en attendant son extradition, sous l'accusation d'être un fugitif de la justice française. Des arguments sur la pétition demandant la mise en liberté du prisonnier auront lieu samedi.

En instance de divorce.

—Je vous jure, monsieur le président, que mon mari m'a rouée de coups.

—Lui! un manchot!

—Justement, il me frappait à bras raccourcis.

Un mot de Méry.

C'était aux soirées de l'Arsenal, chez Charles Nodier. Un magistrat de province tombé au milieu de ce cénacle eut l'imprudence de dire à Méry:

—C'est vous, monsieur qui fait des versses?

—Oui, monsieur, j'en *faisse*!

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.

Arrivée.	Départ.
Memphis and Kansas City Fast Train 8:10am	Memphis and Kansas City Fast Train 5:00pm
Vicksburg Ex. 5.35 pm	Vicksburg Ex. 8:10 am
Baton Rouge accommodation 10:00am	Baton Rouge accommodation 3:45pm

LOUISVILLE AND NASHVILLE.

No 2 Fast Ex. 7:45 am	No 6 Fast Mail 7:45am
No 7 Coast Acc. 9:05 am	No 4 Fast Ex. 10:55 am
No 1 Lim. Ex. 4:45 pm	No 8 Coast Acc. 3:30 pm
No 5 Fast Mail 7:20pm	No 2 Lim. Ex. 7:40 pm
Excursion dimanche et mercredi 9:45 pm	Excursion dimanche et mercredi 7:55am

ILLINOIS CENTRAL.

Passenger 7:05pm	Passenger 7:00am
Chicago and St-Louis mail 8:00am	Chicago and St-Louis mail 6:00pm
Chic. limited 7:30pm	Chic. limited 12:01pm
M. & K. C. ex. 8:00am	M. & K. C. ex. 6:00pm
Accommodation 9:15am	Accommodation 4:45pm
Excursion du dimanche 9:00pm	Excursion du dimanche 7:35am

TEXAS AND PACIFIC.

Calif'na Ex. 7:00 pm	Calif'na Ex. 8:15 am
Ft Worth, Hot Sp'gs & St-L. Ex. 6:50am	Ft Worth, Hot Sp'gs & St-Louis 8:20pm
Local 10:05am	Local 3:30pm

SOUTHERN PACIFIC COMPANY.

Mexico 7:05pm	Mexico 8:15am
California Ex. 10:55am	California Ex. 5:00pm

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

No 1 Limited. 2:50 pm	No 18 Local 8:45am
No 5 Fast line 7:00 am	No 6 Fastline 8:30 pm
	No 2 Limited 2:30 pm

EAST LOUISIANA RAIL ROAD.

Dimanche et mercredi.

No 9 7:45 pm	No 10 8:10 am

Tous les jours, le dimanche excepté.

No 7 8:30 am	No 8 4:15 pm

NEW ORLEANS AND SOUTHERN RAILROAD.

Pte-la-Hache 9:25 am	Pte-la-Hache 7:00 am
" 4:15 pm	" 3:00 pm
Shell Beach 9:25 am	Shell Beach 7:00 am
" 4:15 pm	" 3:00pm

Dimanche.

Pte-la-Hache 9:25 am	Pte-la-Hache 7:15 am
" 7:00 pm	" 4:00pm
Shell Beach 9:25 am	Shell Beach 5:00 am
" 7:00pm	" 7:15 am
	" 5:40pm

NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.

Tous les jours.

Alger 9:00 am	Alger 4:30 pm

Tous les jours excepté le dimanche.

Alger 5:05 pm	Alger 8:00 am

Dimanche seulement.

Alger [illegible]	Alger 8:00 am

Nouvelles Maritimes.

Nous appelons l'attention des capitaines de navires, partant de la Nouvelle-Orléans sur les renseignements suivants qui peuvent leur être très utiles. Nous les donnons, pour être plus précis, dans le texte anglais:

SUCCURSALE DU BUREAU HYDROGRAPHIQUE DES ETATS-UNIS.

LATE ICE REPORTS.

June 22—From lat 47° 31', lon 48° 30', to 12 miles west of cape Race encountered fifteen bergs, four of which were large; also four large ones close inshore near the cape.—*Madeira* (Br ss). Dixon, Chief Officer Tyson, Observer.

June 23—Lat 47° 30', lon 50° 40', passed three bergs. Thence to cape Race, saw eleven more, and one close inshore just west of the cape.—*Circassian* (Br ss). Moore, Second Officer Smith, Observer.

June 24—Lat 47° 30', lon 49° 30', passed two large pieces of ice; lat 47° 15', lon 51° 05', saw a berg, and in lat 46° 50', lon 51° 57', saw another.—*Austrian* (Br ss). Fairfull, Third Officer Anderson, Observer.

W. S. HUGHES,
Lieut. U. S. N.

Avis aux Navigateurs.

Une succursale du Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis est établie dans une des salles de l'Association maritime de notre ville; et l'officier qui en a la direction sera heureux d'y recevoir les capitaines de navires pour leur donner, à titre gracieux, les renseignements les plus récents à l'égard des eaux navigables du monde entier.

Le Bureau est pourvu des cartes de Pilotes les plus nouvelles qu'il distribuera aux commandants de navires. Ces derniers y trouveront également une collection de tableaux préparés avec soins renfermant toutes les informations désirables relatives à la navigation et aux côtes, de même que toutes les dernières cartes que publient le Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis, le bureau de surveillance des côtes et l'Amirauté britannique.

Un globe (*Time Ball*) réglé par l'observatoire naval à Washington tombera tous les jours, le dimanche excepté, du sommet de la Bourse au Coton à midi précis, heure de Washington, (75me méridien) qui correspond à 11 heures A. M. à la Nouvelle-Orléans (90me méridien).

W. S. HUGHES,
Lieut. de la Marine des E.-U. préposé au bureau.

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur

VENDREDI, 22 JUILLET 1892.

Donaldsonville—MABEL COMEAUX, à 12 m
Bas du fleuve—NEPTUNE, à 11 a m

SAMEDI, 23 JUILLET 1892.

Shreveport—VALLEY QUEEN, à 5 p m
St-Louis—CITY OF ST-LOUIS, à 5 p m
Bayou Lafourche—G. W. SENTELL, à 5 p m
Grand Isle—EMMA McSWEENEY, à 8 a m
Grand Isle—E. A. HARVEY, Jr, à 8 a m

Fleuve et rivières.

Memphis, 21 juillet—Le fleuve a 27 pieds 5 pouces et monte. Temps clair et chaud. Arrivée, Buckeye State de Cincinnati à 7 a.m. Départ, Buckeye State pour Cincinnati à 6 p m.

Cairo, 21 juillet—Le fleuve a 21 pieds 5 pouces et baisse. Temps couvert et chaud. Arrivée, City of Cairo de St-Louis à 9 p m, City of Hickman de la Nlle-Orléans à 11 a m. Départ, City of Cairo pour Natchez à 3 a m.

Louisville, 21 juillet—La rivière baisse—5 pieds 10 pouces dans le canal, 3 pieds 6 pouces aux chutes. Temps clair et chaud.

Evansville, 21 juillet—La rivière a 7 pieds 3 pouces et baisse. Temps clair et chaud.

Passes.

Port Eads, 21 juillet, 6 p m.—Vent du sud-ouest. Temps couvert. Arrivés, à 7 a m, steamship anglais Rhein, capitaine Evans, de Brême. à 9.30 a m, steamship City of Dallas, capitaine Raymond, de Puerto Cortez. à 12.30 a m, steamship italien S Oteri capitaine DeLuca, de Ceiba.

Départs steamship Whitney pour la Havane, via les ports de la Floride; Delambre pour Liverpool; Breakwater pour Belize Hond., et Hispania pour Port Limon.

Marchés.

Paris, 21 juillet—Les rentes 3 pour cent 98 francs 35.

Londres, 21 juillet, 4 p m.—Consols à la clôture 96 15/16 au comptant et 96 15/16 à terme.

Havane, 21 juillet—Or espagnol 247 1/2. Change calme. Sucre calme.

BULLETIN MARITIME,

JEUDI, 21 JUILLET 1892.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Steamship (alle) Galicia, Sonderkoff, Hambourg.
Steamship (ang) Aeon, Heron, Sagua-Cuba, sur lest.

ARRIVÉS.

Steamship (ang) Inventor, Black, Liverpool, via les ports mexicains [précédemment rapporté à la Quarantaine]
Steamship (ang) Rhein, Evans, Brême.
Steamship (am) City of Dallas, Raymond, Puerto Cortez.
Steamship (ital) S Oteri, DeLuca, Ceiba.
Steamship (am) Manteo, Marrogaard, Campêche, sur lest, [précédemment rapporté à la Quarantaine.]

BATEAUX A VAPEUR.

Jesse K Bell, Campbell, Bayou Sara.
Grace Pitt, Carrick, Bas du Fleuve.
Lafourche, Hymel, Lockport.

EXPORTATIONS.

HAMBOURG—par steamship Galicia—300 balles coton 51,132 sacs farine graine coton 67,900 pieds bois de charpente 500 douves.

IMPORTATIONS.

VERA CRUZ—par steamship Inventor—295 sacs sucre en transit.

Arrivages de produits.

BAYOU SARA—par steamer Jesse K Bell—18 balles coton 110 barils mélasse 205 barils huile et fret assorti.

BAS DU FLEUVE—par steamer Grace Pitt—Fret assorti.

LOCKPORT—par steamer Lafourche—250 barils sucre 2 barils riz et fret assorti.

Par les chemins de fer.

N. O. FORT JACKSON & GRAND ISLE RR—Fret assorti.
NEW ORLEANS AND SOUTHERN RR—Fret assorti.
LOUISVILLE N. O. & TEXAS RAILROAD—1150 sacs farine graine coton et fret assorti.
LOUISVILLE AND NASHVILLE RR—5 wagons boucauts tabac et fret assorti.
SOUTHERN PACIFIC RR. COMPANY—201 barils vin et fret assorti.
TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—3 balles coton 148 sacs sucre et fret assorti.
N. ORLEANS & NORTHEASTERN RR—Fret assorti.
ILLINOIS CENTRAL RAILROAD—Fret assorti.

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans

NEW-YORK.

Steamship Chalmette, Perry......parti 13 juil
Goélette Sarah A Fuller, Brown...partie 9 juillet
Steamship Excelsior, Higgins......parti 16 juil
Steamship New Orleans, Betts......parti 16 juil
Steamship El Dorado, Byrne......parti 20 juil

LIVERPOOL.

Steamship Inventor, Black......parti 16 juin
Steamship Explorer, Jones......parti 18 juin
Steamship Andean, Kelley......parti 26 juin
Steamship Palias Valiant......parti 20 juin
Steamship Darien, Wrake......parti 30 juin
Steamship Bernard Hall, Edwards...parti 2 juillet
Steamship Counsellor, Jones......parti 9 juil
Steamship Astronomer, Wallace......parti 12 juil
Steamship Engineer, Eagar......parti 14 juil
Steamship Floridian, Howell......parti 14 juil

LONDRES.

Steamship Akaba, Rooby......parti 14 juil

BRÊME.

Steamship Rhein, Evans......parti 25 juin

HAMBOURG.

Steamship Thérèse Heymann......parti 24 juin
Steamship Steinhoft, Rebro......parti 30 juin
Steamship Grassbrook, Burmeister...parti 10 juil

ANVERS.

Steamship Havre, Laporte......parti 7 juillet
Steamship Derwent......parti 10 juil

TRIESTE.

Barque Vesuvio, Longobardo......partie 1er juin

TAMPICO.

Steamship Marsalla......parti 13 juil

RIO DE JANEIRO.

Barque America, Correa......partie 6 juin

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

Nom.	Destination	Mouillage
Aeon	....	3e dist. 7
Breakwater	Balise	3e dist. 30
Coreuilla	Gênes	rue 7e
Capella	Liverpool	4e dist. 45
Dunsley	U K or Continent	Elevator
Dupuy de Lôme	Havre	4e dist. 44
Fiscotalpam	En réparation	Alger
Galicia	Hambourg	Gretna
Gardenia	Havre et Londres	rue 3e
Glenloy	Hambourg	Southport
Harlan	Bluefields	Alger
Hispania	Port Limon	1er dist. 14
Kara	Mobile	Gretna
Louisiana	New York	3e dist. 8
Lowy	Continent	Elevator
Matthew Bedlington	Continent	Elevator
Miguel M. Pinillos	Barcelone	4e dist. 44
Navigator	Liverpool	Canal Harvey
Professor Morse	Colon	1er dist. 13
Texan	Liverpool	Canal Harvey
Violante	Havane	Gretna
Whitney	Havane	Alger
Wm Cliff	Liverpool	1er dist. 37
Wydale	Continent	Elevator
Wm G. Hewes	Bluefields	Alger

NAVIRES.

Cleopatra	Brême	4e dist. 47
Magdalena	Brême	1er dist. 39
Stephan	Brême	rue 1re
Susanne	Brême	4e dist. 47

BARQUES.

Geschen	Brême	4e dist. 47
Louise	Brême	rue 2e

BARQUENTINES.

Freda A. Wiley	Boston	3e dist. 31

GOÉLETTES.

Anna E. Kranz	Boston	3e dist. 31
Anna M. Stammer	Pascagoula	6e dist
James Boyce, Jr	Boston	1er dist. 21
Santo Oteri	....	1er dist. 14

Avis.

Excursions du dimanche à bon marché sur New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. Les trains partent d'Alger à 8 A. M., et arrivent à 7.05 P. M. Billets, aller et retour, 50c., 75c. et $1.00.

J. S. LANDRY,
Surintendant.

J. S. LANDRY
Agent général pour le Fret et les Passagers.